

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 12 JUIN 2018

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 12 juin 2018*

Aujourd'hui, à dix-sept heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 140 Loi concernant les services dont bénéficie un ancien premier ministre
- n^o 150 Loi visant l'amélioration des performances de la Société de l'assurance automobile du Québec, favorisant un meilleur encadrement de l'économie numérique en matière de commerce électronique, de transport rémunéré de personnes et d'hébergement touristique et modifiant diverses dispositions législatives (*titre modifié*)
- n^o 157 Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière
- n^o 170 Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques
- n^o 176 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.